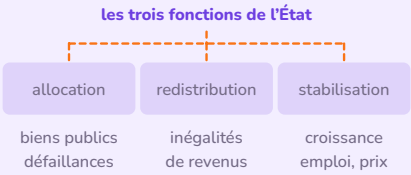
DROIT ET ÉCONOMIE · TERMINALE STMG

Pourquoi et comment l'État intervient-il ?

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.



1 Le rôle de l'État

- État-gendarme : fonctions régaliennes (police, justice, défense, diplomatie).
- État-providence : protection contre les risques sociaux et redistribution ; Sécurité sociale créée en 1945.
- Libéralisme : État limité ; interventionnisme (Keynes) : État actif.

2 Trois fonctions (Musgrave)

- Allocation : biens publics, correction des défaillances du marché.
- Redistribution : réduire les inégalités par prélèvements et prestations.
- Stabilisation : croissance, emploi, stabilité des prix.

3 Entreprises et concurrence

- Entreprise publique, semi-publique, privée : selon la part publique du capital et le contrôle.
- Ouverture à la concurrence : entrée de concurrents, sans privatisation obligatoire ; régulation et obligations de service public.

4 Finances publiques

taux de PO = prélèvements obligatoires ÷ PIB × 100

- PO = impôts et taxes + cotisations sociales obligatoires.
- Solde = recettes − dépenses publiques ; négatif : déficit.
- Déficit : flux annuel ; dette : stock. Repères européens : 3 % et 60 % du PIB.

5 Défaillances du marché

- Asymétries d'information : sélection adverse (avant le contrat), aléa moral (après).
- Concurrence imparfaite : ententes, abus de position dominante.
- Externalités négatives ou positives.
- Bien public : non rival, non excluable ; bien commun : rival, non excluable.

6 Corrections et limites

- Information (AMF, labels), politique de la concurrence, taxes et subventions, normes, production publique.
- Défaillances de l'État : coût, inefficacité (effets d'aubaine), mauvaise information.

Pièges à éviter

- Confondre le déficit, flux annuel, et la dette, stock à une date.
- Compter un emprunt parmi les prélèvements obligatoires.
- Inverser sélection adverse (avant le contrat) et aléa moral (après).
- Confondre ouverture à la concurrence et privatisation.
- Croire qu'un bien public est défini par son producteur et non par la non-rivalité et la non-exclusion.